

SÉANCE DU 2 MARS 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 2 mars 2026, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
POULIN, Serge	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
FERLATTE, Stéphane	Conseiller #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
ROY-BÉLANGER, Catherine	Conseillère #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire remercie les gens présents dans l'audience pour leur présence.

20260301 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski en laissant le varia ouvert.

20260302 - LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 2 FEVRIER 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal a fait l'objet de lecture et de consultation de la part des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QU' il n'y a aucune modification à apporter ;

Il est proposé par Serge Poulin appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du conseil.

20260303 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du dernier mois au montant **139 188.47 \$** et les salaires nets au montant de **54 927.05 \$**. La directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. Également elle avise aussi que des revenus de **25 879.41\$** ont fait l'objet d'entrée d'argent ce dernier mois.

20260304 - CORRESPONDANCE ET PLAINTES

La correspondance a été remise aux membres du conseil municipal. Aucune plainte ne demande de résolution de la part des membres du conseil. Une correspondance demandera un suivi soit par une rencontre avec les demandeurs, soit par une résolution subséquente.

20260305 – MUTUELLE DE PREVENTION

- ATTENDU QUE** la Municipalité désire changer de Mutuelle de prévention CNESST ;
- ATTENDU QUE** le taux de CNESST est, par conséquent, monter en flèche durant les 2 dernières années ;
- ATTENDU QUE** la Mutuelle de prévention actuelle n’offre qu’un palier qui constitue que des Municipalités au Québec ;
- ATTENDU QUE** la firme visée offre plusieurs paliers différents ;

Il est proposé par Serge Poulin appuyé par Jonathan Proulx et résolu que les conseillers ayant fait une lecture complète de l’Entente s’en déclarent satisfaits et que l’entente projetée avec la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d’employeurs aux fins de l’assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l’année 2027 soit acceptée telle que rédigée ;

Et il est résolu que Lussier Cabinets de services financier Inc. soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n’aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.

20260306 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L’ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITE ET LE GROUPE ACCISST

- ATTENDU QUE** la résolution précédente autorise le changement de mutuelle de prévention en CNESST
- ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l’entente entre la Municipalité et le groupe ACCISST

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l’unanimité d’autoriser Dominique Michaud directrice générale à signer l’entente pour et au nom de la Municipalité entre le Groupe ACCISST et la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

20260307 – RESOLUTION POLITIQUE FAMILLES ET AINES

Il est proposé Guillaume Soucy appuyé par Catherine Roy-Bélanger et résolu à l’unanimité d’accepter la mise à jour de la Politique de la famille et des aînés effectuée par le comité, composé de Gervais Soucy maire, Louise Brouillette, Camille Fluet, Isabelle Plamondon et Patricia St-Laurent, assistés par Véronique Thibault de la MRC Rimouski-Neigette tel que présenté au conseil le 23 février dernier

20260308 – RESOLUTION REPRISE EVENTUELLE DE TERRAINS FONDS D’ORMES

- ATTENDU QUE** lors de la vente des 24 terrains du développement dit « du Fonds d’Ormes » il était prévu dans le contrat notarié une clause obligeant la construction, dans les 24 mois suivants, d’un bâtiment habitable, à défaut, la Municipalité pouvait reprendre les terrains à la moitié du coût de l’achat original ;
- ATTENDU QUE** la date de prise d’effet du délai de construction était le 17 avril 2024 ;
- ATTENDU QU’** à ce jour, plusieurs terrains ne sont pas en voie de construire dans les délais requis à l’échéance d’avril 2026 ;

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser Dominique Michaud, directrice générale à débiter des démarches en vue de possible reprises de terrains, d'accepter certaines ententes de délais ne dépassant pas plus de 6 mois (jusqu'en septembre 2026) et d'entamer des démarches légales s'il y a mésentente entre les propriétaires actuels et la Municipalité.

20260309 – AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #406-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 000 025\$ ET UN EMPRUNT DE 3 993 913\$ POUR LA RÉFECTION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DUCHÉNIER

Je Clément Lévesque donne avis de motion et présente le projet de règlement #403-2026 décrétant une dépense de 3 993 913 et un emprunt de 3 993 913 pour la réfection et le réaménagement du Chemin Duchénier et que l'adoption de ce règlement se fera à une séance ultérieure. Une copie faisant partie intégrante du présent procès-verbal est jointe en annexe A.

20260310 – AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #407-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 317 113\$ ET UN EMPRUNT DE 1 317 113\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI À SEL

Je Serge Poulin donne avis de motion et présente le projet de règlement #404-2026 décrétant une dépense de 1 317 113\$ et un emprunt de 1 317 113\$ pour la construction d'un abri à sel et abrasif et que l'adoption de ce règlement se fera à une séance ultérieure. Une copie faisant partie intégrante du présent procès-verbal est jointe en annexe B.

20260311 – AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU REGLEMENT #405-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Je Catherine Roy-Bélanger donne avis de motion et présente le projet de règlement #405-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et que l'adoption de ce règlement se fera à une séance ultérieure. Une copie faisant partie intégrante du présent procès-verbal est jointe en annexe C.

20260312 – DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE DE LA TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

ATTENDU QUE le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

ATTENDU QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

ATTENDU QU' aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-11412014 R2024, et que les documents du Ministère - notamment le Tome VI, chapitre 2, norme 2204 - prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm);

ATTENDU QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 100 et 150 mm, ce qui

constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

ATTENDU QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- un rehaussement important du niveau de la chaussée;
- une instabilité accrue de la surface de roulement;
- un risque de dispersion du matériau dans les fossés;
- une augmentation notable des coûts;
- une détérioration accélérée des chemins;
- des interventions supplémentaires liées aux ponceaux et entrées privées;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités d'adapter leurs interventions aux réalités locales;

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative;

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMO) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux organismes et élus concernés.

20260313 - VARIA

Nouvelle pancarte à la Halte Belle-Vue pour hommage à Robert Duchesne

20260214 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions posées sur les dossiers tels que :

- Chemin Duchénier
- Fosses septiques
- Chiens non tenus en laisse

202602315 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h11.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy
Maire

Dominique Michaud
Dir. gén./greff.-trés.